

# LE LIEN



## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les Arts2rues au mois de juin, ont été un vif succès familial, pour le bonheur des petits et des grands comme vous le découvrirez en images dans le bulletin.

Concernant les travaux sur la commune, les aménagements de la rue de la Croix Saint Michel, et de la rue de la Vallée, ont été définis en commission, et en collaboration avec le bureau d'étude choisi.

Concernant la rue de la Croix Saint Michel, la continuité piétonne sera globale, avec une réutilisation de l'existant, ainsi que le busage des fossés sur la partie neuve.

Pour la rue de la Vallée, la bande de roulement sera entièrement refaite, un trottoir sera aménagé, ainsi que des structures de ralentissement (chicanes et rehausseurs de chaussée), enfin des places de stationnement seront identifiées. Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h sur cette rue, et que les aménagements coûteux que nous devons y effectués, sont uniquement motivés par le comportement dangereux de quelques-uns, et le non-respect du code de la route.

Ces projets ont été présentés aux habitants concernés, et quelques modifications ont été proposées.

Enfin, lors des débats en conseil municipal du 13 juillet dernier, des ajustements seront apportés.

Toujours dans le cadre des travaux routiers, des plateaux ralentisseurs vont être effectués en face du commerce partagé, et en face du salon de coiffure. Ces ralentisseurs ont pour objectifs d'obliger les véhicules à respecter les 30 km/h en traversée de bourg.

De plus, un système constitué de 3 chicanes va être installé en entrée de bourg, en venant de Guignen. Ce système, testé pendant plusieurs mois, a montré une certaine efficacité ; sans pour autant être complètement satisfaisant, puisque des véhicules « slalomant » à toute allure ont été observés.

Enfin, sur la place Saint Martin, l'identification des places de parkings va être renforcée, et de la signalisation au sol va être installée. L'objectif est de faire respecter les stationnements, et de faire en sorte que les véhicules ne se garent plus sur la partie routière de la place, en particulier, lors du marché du vendredi.

Il est dommage que tous ces travaux soient rendus nécessaires, parce que quelques-uns ne sont préoccupés que par eux-mêmes et ne respectent pas la plus élémentaire des convenances, l'observation de la loi qui est notre règle commune à tous, nous permettant de vivre en harmonie.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Le Maire

**Lassy**  
**Les Arts**  
**2Rues**



## Les animaux déambulent à Lassn

Cette année la présence d'animaux d'origine différente a été à l'honneur. Yaks, camélidés, lamas, chevaux, poule, etc... Des balades à dos de chameaux ou yaks ont été une expérience pour les enfants. La caravane est passée place St Martin pour le bonheur des petits et des grands.



# LA VIE MUNICIPALE

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Séance du 6 Juin 2017

#### • FINANCES : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur Franck NOËL, 1er Adjoint en charge des finances, informe le Conseil Municipal que le coût des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 devrait s'élever à 33 000 € environ, soit une dépense de 165 € / enfant.

Les recettes pour l'année scolaire 2016-2017 proviennent de deux financeur, l'Etat, à raison de 50 € par enfant et la CAF pour le poste de coordinateur des TAP à hauteur de 3 650 €.

A budget constant, le reste à charge, pour la commune de Lassy, est donc d'environ 19 000 €.

Dans le cas où les TAP seraient reconduits l'an prochain, la commission scolaire réunie le 30 et 31 mai 2017 propose d'appliquer la tarification suivante :

- 20 € par an et par enfant pour un enfant de maternelle participant aux TAP
- 25 € par an et par enfant pour un enfant d'élémentaire participant aux TAP
- Demi tarif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille, gratuite à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille

La commission Finances réunie le 2 juin 2017 et le bureau municipal réuni le 3 juin 2017 proposent d'instaurer, à compter de l'année scolaire 2017-2018, les tarifs suivants :

- 30 € par an et par enfant pour un enfant de maternelle participant aux TAP
- 45 € par an et par enfant pour un enfant d'élémentaire participant aux TAP
- Demi tarif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille.

Le Conseil Municipal a décidé, par 12 voix pour et 3 voix contre :

En cas de maintien des TAP, d'instaurer une tarification pour les TAP à compter de l'année scolaire 2017-2018 sur la base suivante :

- \* 30 € par an et par enfant pour un enfant de maternelle participant aux TAP
- \* 45 € par an et par enfant pour un enfant d'élémentaire participant aux TAP
- \* Demi tarif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille.

#### • TRAVAUX : DEVIS POUR LA REFECTION D'UNE CLASSE DE L'ECOLE CAMILLE CLAUDEL

M. Jean-Yves BOURDEVERRE informe les élus qu'à la suite d'un dégât des eaux dans une des classes de l'école Camille Claudel, deux entreprises (Mellet de Bruz et Tardif de Guichen).

Les travaux consistent en la dépose du lino existant, le ragréage, la pose d'un nouveau lino et la réfection des plinthes existantes. Les travaux seront réalisés durant les vacances d'été.

Entreprises sollicitées	Tardif (Guichen)	Mellet (Bruz)
Montant HT	4 227.00 €	3 936.00 €

Le bureau municipal réuni le 20 mai 2017 propose de retenir l'offre de Mellet Peinture.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a retenu l'offre de Mellet Peinture pour un montant de 3 936.00€ HT**

#### • JEUNESSE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Mme Véronique LE DUC, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge de la jeunesse, présente le principe de l'opération Argent de poche, dispositif mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) à destination des jeunes de 16 à 18 ans.

Ce dispositif est coordonné par le Point Information Jeunesse avec pour référents, Samuel Auvé, animateur au PIJ à Maure de Bretagne, et Véronique Le Duc, élue communautaire de VHBC déléguée au PIJ.

# LA VIE MUNICIPALE

Ce dispositif donne la possibilité à des jeunes d'avoir une 1ère expérience professionnelle en effectuant des petits chantiers qui améliorent le cadre de vie de la commune (travaux de peinture, rangement de livres, arrosage, tonte de pelouse...).

Les chantiers sont soumis à la législation du travail, « aucun jeune ne prend de risque en manipulant du matériel dangereux » et il ne remplace en aucun cas un agent communal.

En contrepartie, les jeunes reçoivent une indemnité pour chaque mission..

Le bureau municipal réuni le 6 mai 2017 a émis un avis favorable au rattachement de la commune à ce dispositif.

Il est proposé d'accueillir 2 jeunes pour des travaux de peinture au mois d'août.

Il est proposé de désigner Mme Véronique Le Duc comme élue référent chargée de suivre ce dispositif à l'échelle communale.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'intégrer le dispositif Argent de poche mis en place par VHBC et de nommer Mme Véronique Le Duc comme élue référent.

## Séance du 13 Juillet 2017

L' an 2017 et le 13 juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de LE CHÉNÉCHAL Didier Maire

**Présents :** M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, Mmes : COURTEL Jacqueline, GAUDICHE Marie-Annick, LE BRIS Chantal, LEDUC Véronique, WESTER Michèle, MM : BIDAN Jean-François, BOURDEVERRE Jean-Yves, LE MERLUS François, MOULARD Hugues, NOËL Franck, SOUTIF Olivier

Excusé(s) : Mmes : GERARD Laetitia, TANGUY Gaëlle, M. LEGEAY Gérard

**A été nommée secrétaire :** Mme LEDUC Véronique

### Objet des délibérations :

- TRAVAUX : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES DE LA VALLE ET DE LA CROIX ST MICHEL
- ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COLLECTIVITES

### **• AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.– TRAVAUX : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES DE LA VALLE, DE LA CROIX ST MICHEL ET PIERRE MARIE JOSSE**

Par délibération du 21 avril 2017, le Conseil Municipal retenait le cabinet Celtic comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Vallée et de la Croix St Michel.

Les travaux ont pour objet les prestations suivantes :

- \* rue de la Vallée : réaménagement total de la voirie, création d'un trottoir et marquage de stationnement, busage du fossé
- \* rue de la Croix St Michel : création d'un cheminement piéton sécurisé en rive sud de la voie sur une longueur d'environ 450 m
- \* installation de 4 coussins lyonnais rue Pierre Marie Josse

Le cabinet Celtic a présenté des projets d'aménagement à la commission Patrimoine et Travaux mardi 11 juillet 2017.

Par ailleurs, une réunion de présentation et de concertation a été organisée en présence des riverains concernés le mardi 11 juillet 2017.

Le montant estimatif des travaux déterminé par le cabinet Celtic est fixé à 194 008.50 € HT soit 232 810.20 € TTC.

Concernant l'aménagement de la rue de la Croix St Michel, les élus ont décidé d'imposer aux riverains concernés la pose d'un piège à eau en limite des parcelles privées afin d'éviter un écoulement d'eau et de graviers sur la voie publique. Un courrier en ce sens avait déjà été adressé en 2014 mais sans effets à ce jour.

Afin de mettre en conformité l'évacuation des eaux pluviales, il sera proposé, aux riverains, des devis estimatifs permettant une réalisation conjointe des travaux avec la municipalité. Ces travaux resteront à la charge des riverains concernés.

# LA VIE MUNICIPALE

Les élus ont par ailleurs débattu de la pertinence de prévoir, rue de la Vallée, 2 ralentisseurs en complément des écluses proposées. A l'issue des échanges, un vote a été effectué sur le maintien ou non dans le projet des ralentisseurs.

Par 7 voix pour, 3 contre et 2 absentions, le Conseil Municipal a décidé de conserver en l'état le projet proposé, qui inclut donc les ralentisseurs. Il est proposé toutefois d'étudier la réalisation de plateaux plus courts et plus prononcés.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :**

**\* valide les projets d'aménagements tels que présentés**

**\* autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres sur la base de ces projets**

**\* autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet**

## **• INTERCOMMUNALITE.- ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COLLECTIVITES**

Mme Chantal LE BRIS, conseillère municipale déléguée à la lecture publique, présente les objectifs principaux de la mise en place du réseau des bibliothèques initié par Vallons de Haute Bretagne Communauté :

- Favoriser l'égalité d'accès à la lecture publique sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser le développement et la visibilité de la bibliothèque au cœur de la commune.
- Renforcer les liens entre les bibliothèques et les acteurs du territoire.

La construction du réseau des bibliothèques se traduit par 6 actions principales :

- Développement d'un logiciel et d'un catalogue communs dans toutes les bibliothèques
- Mise en place de la carte unique d'inscription (inscription dans la commune de résidence, emprunt possible dans toutes les bibliothèques, modalités de prêt identiques partout)
- Création d'un fonds documentaire communautaire (mutualisation de DVD, d'une offre de ressources numériques...)
- Déploiement d'un site Internet du réseau pour l'accès des usagers au catalogue commun, et pour une communication partagée
- Proposition d'un programme d'animations en réseau de manière régulière
- Partenariat entre les équipes pour un partage des connaissances, des échanges de pratiques et une mutualisation des outils (ex : outils d'animation)

Un « Document de référence pour le réseau des bibliothèques » détaille le fonctionnement du réseau.

## **Engagements de Vallons de Haute Bretagne Communauté**

Vallons de Haute Bretagne Communauté, au titre de la compétence facultative « Développement culturel - Lecture publique », coordonne la mise en réseau des bibliothèques municipales, associatives et communautaire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'engage à :

- Soutenir les équipes des bibliothèques par l'intermédiaire des missions de la coordinatrice du réseau (coordination des projets, gestion technique, accompagnement des équipes).
- Développer un fonds documentaire communautaire (DVD, ressources numériques...).
- Prendre en charge les dépenses liées au logiciel de gestion des bibliothèques et au site Internet du réseau (frais de mise en place, hébergement et maintenance annuels, formations).
- Prendre en charge les fournitures inhérentes à l'utilisation d'un logiciel de gestion (code-barres et puces RFID pour les documents, cartes d'adhérents...).
- Prendre en charge l'acquisition du matériel informatique lié au fonctionnement informatisé des bibliothèques (hors espace numérique ou cyber-base) : ordinateurs (dans la limite de 3 par bibliothèque), imprimante, scanners laser. Les consommables ne sont pas pris en charge (papier, encre).
- Assurer la maintenance et le renouvellement du matériel informatique acquis par la Communauté de communes (décrit ci-dessus).
- Soutenir les actions culturelles dans le cadre de programmes d'animations en réseau dans les bibliothèques.
- Assurer la promotion du réseau grâce à la prise en charge financière d'éléments de communication et à la collaboration du service interne de communication.

Le bureau municipal réuni le 3 juin 2017 a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lassy au réseau intercommunal des bibliothèques.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**\* d'adhérer au réseau intercommunal des bibliothèques**

**\* d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet**

# LA VIE MUNICIPALE

## ETAT CIVIL

### • Avis de naissances :7

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.



### Mariage :

PANDAURE Mathieu et ROUXEL Gwénaëlle : 15 avril 2017

MOUCHOUX William et OUKIL Safia : 7 juillet 2017

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	



**Fermeture exceptionnelle vendredi 18/08 de 15h à 18h.**

**Pour les samedis, la mairie est fermée tous les samedi matins jusqu'au 26 août 2017 inclus.**

## Parution du prochain bulletin Le Lien N°137

Parution du prochain bulletin d' Octobre 2017 semaine du 16 octobre 2017.

Les articles pour Le Lien n° 137 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le dimanche 17 septembre 2017. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

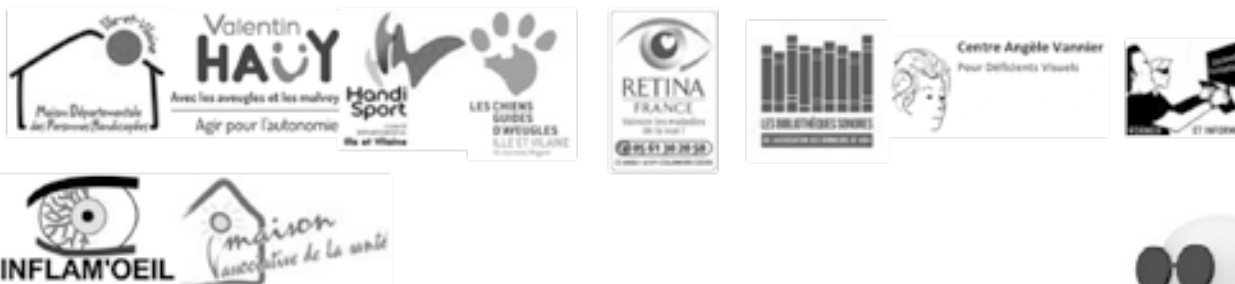
Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise

imprimé sur papier recyclé



# SANTÉ PUBLIQUE

**UNE JOURNÉE « DÉCOUVERTE » EST ORGANISÉE PAR DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES.**



L'objectif de cet évènement est de les **aider à acquérir** une plus grande autonomie en leur proposant différentes solutions de mobilité et de services.

Afin d'informer le plus grand nombre, ces 10 structures organisent cette journée **le jeudi 19 octobre, de 09h00 à 16h30 à RENNES** (Maison des Associations, 6 cours des Alliés)

## **Au programme :**

Le matin : présentation des partenaires et table ronde « Comment mieux vivre avec sa déficience visuelle », animée par des professionnels de santé.

L'après-midi est consacré aux ateliers des partenaires : essai chien guide, essai canne blanche électronique, braille, matériel de basse vision, locomotion, aide à la vie journalière, activités et sport adaptés, discussion - échanges ... avec également la présence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire :

Par mail [maisonsante@orange.fr](mailto:maisonsante@orange.fr)

Par téléphone au 02 99 53 48 82

Possibilité de déjeuner sur place (10 €), merci d'accompagner votre réponse du règlement par chèque à l'ordre de l'ACGAO à l'adresse ci-dessous :

**Maison Associative de la Santé, « journée découverte »**

**36 Boulevard Albert 1<sup>er</sup>**

**35200 RENNES**

**Transmettez cette information à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées**, personnes déficientes visuelles proches de personnes aveugles ou malvoyantes ou organismes concernés.





## J'identifie les situations à risque

### • OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



### • QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



### • À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

## Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les vectorielles sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

### POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :  
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- Après une activité dans la nature :  
J'inspecte soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :  
Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.  
La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.



## MALADIES VECTORIELLES Les connaître pour se protéger



# MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

## Je reconnais la maladie et ses symptômes

### • LA MALADIE DE LYME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transmise par une tique. Elle peut provoquer la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (cochon, chien, chat) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

### • QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (erythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaître en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de douleur musculaire ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

## J'apprends à me protéger

### • COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger est de promener et à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et d'éviter le bas du pantalon dans les chaussures.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



### • COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer (c'est-à-dire les tiques le plus rapidement possible - plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie) les tiques éventuellement accrochées sur la peau ou le cuir chevelu, sans quiconque s'aperçoit que leur piqûre ne lui fait mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les poils du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles et les régions génitales pour trouver d'éventuelles tiques.

N'hésitez pas à demander à l'aide un professionnel examiné certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

### • QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

#### COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

Nettoyez soigneusement la zone autour de la tique. Ne tirez pas de la tique avec les ongles.



ET

Après avoir retiré la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

#### OU, À DÉFAUT,



ET

Après avoir retiré la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention : évitez d'appliquer tout produit sur la tique. Après avoir retiré la tique, nettoyez la zone avec un antiseptique.

### Y'A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, douleurs, etc.) apparaissent dans les semaines qui suivent la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



CANICULE, FORTES CHALEURS  
 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

### La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

- Il fait très chaud.**
- La température ne descend pas, ou très peu la nuit.**
- Cela dure 3 jours ou plus.**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 06 66 appel gratuit  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) pour consulter la météo et la carte de vigilance  
[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • #canicule

### En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?

- |                   |                          |                        |
|-------------------|--------------------------|------------------------|
| <br>Crampes       | <br>Fatigue inhabituelle | <br>Maux de tête       |
| <br>Fièvre > 38°C | <br>Vertiges / Nausées   | <br>Propos incohérents |

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

#### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### En période de canicule, quels sont les bons gestes ?

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <br><b>JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU</b> | <br>Je mouille mon corps et je me ventile                         | <br>Je mange en quantité suffisante                    |
|   | <br>J'évite les efforts physiques                                 | <br>Je ne bois pas d'alcool                            |
|   | <br>Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour | <br>Je donne et je prends des nouvelles de mes proches |

#### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

# LA VIE CULTURELLE

## LA VIE AU PÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL :

### Atelier broderie au mois de mai

Le mercredi 3 mai, la médiathèque a organisé un atelier d'initiation à la broderie, animé par Françoise, une passionnée de broderie. La médiathèque invite les personnes susceptibles d'être intéressées par un second atelier d'initiation à se manifester. Un deuxième atelier pourrait être organisé. Contact au tél. 02 99 42 02 87 ou par mail [mediatheque.lassy@gmail.com](mailto:mediatheque.lassy@gmail.com)



## A LA MÉDIATHÈQUE DE LASSY, MOIS DE JUIN RIMAIT AVEC ANIMATIONS!



### Festival Les Arts2rues

Tout d'abord, la médiathèque a participé au festival Les Arts2rues le samedi 10 juin. Louise et les bénévoles proposaient aux enfants de réaliser un blason familial selon leur personnalité. Trente-cinq enfants de Lassy ont fabriqué leurs armoiries familiales avec certaines

### Once upon a time...

Le samedi 17 juin, Catherine et Chantal ont de nouveau fait découvrir l'anglais aux enfants grâce à la deuxième séance de « **Once upon a time** ». Ouvertes aux petits comme aux plus grands, ces séances de lecture en anglais mais aussi en français permettent de se familiariser avec la langue de Shakespeare. Peu importe le niveau en anglais, les séances sont gratuites et ouvertes à tous.



### Belle Nuit à Lassy,

#### 2<sup>e</sup> édition

Le mercredi 5 juillet, de 17 h 00 à 21 h 00, l'équipe du Pôle intergénérationnel organisait la deuxième édition de la Nocturne « Belle nuit à Lassy ». Au programme : grands jeux en bois, consultation de livres, tournoi de jeux Wii, film surprise, jeux de société. Un moment convivial afin de bien démarrer l'été.



### Les jours d'ouverture de la médiathèque cet été

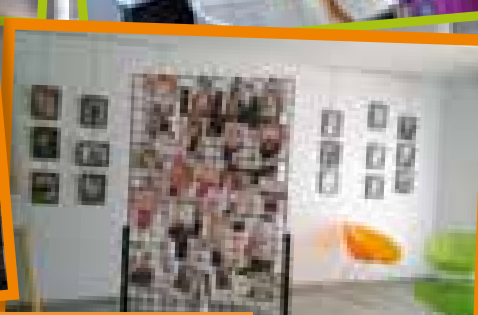
Cet été, la médiathèque reste ouverte les samedis matins (excepté le samedi 15 juillet).

Elle ouvre également du 4 au 20 juillet puis du 16 au 31 août aux horaires suivants :

Lundi	Mardi de 16 h 30 à 18 h	Mercredi de 15 h à 18 h 30	Judi de 16 h à 18 h	Vendredi de 16 h 30 à 18 h	Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22 ouverte le matin de 10 h à 12 h, fermée l'après-midi	23
24	25	26	27	28	29 ouverte le matin de 10 h à 12 h, fermée l'après-midi	30
31	1	2	3	4	5 ouverte le matin de 10 h à 12 h, fermée l'après-midi	6
7	8	9	10	11	12 ouverte le matin de 10 h à 12 h, fermée l'après-midi	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

# LA VIE CULTURELLE

Pour finir ce mois de juin en beauté, la médiathèque et le restaurant scolaire se sont associés pour **la fête nationale des fruits et légumes frais**. Au programme : un atelier lecture animé par Louise puis un atelier cuisine animé par Christophe, avec l'aide de Peggy. Chaque atelier affichait complet. Une belle première édition ! Des ateliers ont également eu lieu à Baulon en partenariat avec la médiathèque de Baulon et Christophe.



Pendant tout l'été, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les photos des animations réalisées entre septembre 2016 et juin 2017 au Pôle intergénérationnel seront projetées dans le coin informatique de la médiathèque. Venez redécouvrir les animations et retrouver votre trombine !



## Exposition Bookface

Pendant les accueils de classes, les enfants du CE1 au CM2 de l'école Camille Claudel ont pu expérimenter le bookface. L'idée? Prendre un livre avec une couverture qui représente une partie du corps (tête, main, pied, ...) et se prendre en photo avec. Une autre manière de s'appropriier le livre que par la lecture. De cet atelier a découlé une petite exposition drôle et ludique. Les photos sont visibles dans le hall du pôle intergénérationnel pendant tout l'été.



## Livres surprises

Pendant l'été, laissez-vous tenter par de nouvelles lectures à la médiathèque de Lassy! Légères, touchantes, émouvantes, surprenantes... L'équipe de la médiathèque de Lassy a sélectionné pour vous des histoires à lire dans votre hamac, à la plage ou ailleurs! Mais attention, chaque livre est enveloppé, la couverture est cachée. Une petite phrase de résumé sera votre seule aide pour choisir entre les différents petits paquets. Une fois emprunté, on l'ouvre comme un cadeau, à la maison, et on se laisse emporter par une nouvelle lecture. Une manière ludique de découvrir de nouveaux livres sans, pour une fois, se fier à la couverture. Et pour convaincre les derniers réticents, un livre surprise peut être emprunté pour 3 semaines en plus des 10 documents habituels! Faites-nous confiance, empruntez, lisez! Pour les enfants, la médiathèque propose non pas de choisir son livre surprise grâce à une petite phrase de résumé mais de le pêcher!



## "De belles rencontres, des émotions, un public conquis"

*Comme à chaque année le public a répondu présent sous un beau soleil. C'est sous des yeux émerveillés que petits et grands ont participé aux festivités. Au décours des spectacles, en déambulations dans les rues, les artistes ont su faire émerger émotions, surprise et enchantement. Encore de belles rencontres*



Les jeux en bois



Les animations...



...tir à l'arc



...à la médiathèque



La musique



Artistes au repos



Les maquilleuses



Les spectacles



## Être artiste c'est savoir donner et partager.

*Les artistes ce sont des hommes et des femmes, des professionnels qui en représentation donnent le meilleur d'eux-mêmes pour nous faire rire, rêver, et qui en coulisses se ressourcent au sein de la grande famille du spectacle.*



de la bonne humeur

Les crêpières à l'œuvre

Vente de gâteaux

Pique-nique après montage

Pas de fête sans galette-saucisse

Jeunes serveuses au village artistes

La buvette, il fait soif

## Les Bénévoles

Comme toute fête qui accueille du public, rien ne serait possible sans les bénévoles. La municipalité tient à remercier chaleureusement toute personne qui est venue donner de son temps que ce soit en amont de l'évènement (réunions d'organisation du groupe de pilotage) ou le jour même. (montage, tenue de stand, démontage et nettoyage le lendemain). Que vous soyez issu d'association, élu, ou citoyen ayant voulu participer et partager ce moment ensemble, la municipalité et le public présent vous en sont reconnaissants. Merci aussi à Tiphaine, Jean-Yves et Valentin pour leurs photos partagées.

# LA VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire 2017-2018 :

Maintien de la semaine

des 4 jours et demi

Pour faire suite à la décision gouvernementale de laisser aux communes le choix du maintien ou non des rythmes scolaires à 4.5 jours, le Conseil Municipal réuni le 6 juin 2017 a souhaité consulter les parents afin de recueillir leur avis sur les 2 propositions suivantes pour l'année 2017-2018 concernant Lassy :

1) maintien de la semaine de 4.5 jours, avec les horaires actuels et des TAP le mardi et le vendredi, pour l'année 2017-2018 \*  
Dans ce cas, une participation financière annuelle sera demandée aux parents sur la base suivante : 45 € pour un élémentaire, 30 pour un maternelle, demi tarif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.

2) retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h ; 13 h 30 – 16 h 30.

**Les résultats de la consultation ont été les suivants :**

- 78 foyers pour le maintien à la semaine de 4.5 jours
- 72 foyers pour le retour à la semaine de 4 jours
- 5 foyers sans opinion

**Le Conseil d'école réuni le 16 juin 2017 avait émis l'avis suivant :**

- 6 Personnes se prononcent pour la semaine des 4 jours
- 11 Personnes se prononcent pour la semaine des 4 jours et demi
- 3 Personnes se sont abstenues

A l'issue du vote, il a été demandé de poursuivre le débat l'année prochaine afin de prendre plus sereinement une décision pour la rentrée 2018.

C'est également lors du Conseil d'école que les résultats de la consultation auprès des parents ont été communiqués, après la décision du Conseil d'Ecole.

Au cours du Conseil d'Ecole, M. Georges GUENHARO, professeur des écoles auprès des CM 1 et directeur de l'école Camille Claudel, a annoncé son départ pour occuper un poste de directeur à plein temps dans une école à BRUZ.

**La rentrée scolaire est prévue le lundi 4 septembre 2017 à 9h.  
Reprise également des services périscolaires (restaurant municipal, garderie) à cette même date.**

En attendant, bon repos à tous.

# LA VIE PRATIQUE

## CATECHISME A PARTIR DU CE1

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée prochaine, n'hésitez pas à prendre contact avec **Chantal DENIS** au **0299421348** ([djeanmarc2@wanadoo.fr](mailto:djeanmarc2@wanadoo.fr)) qui vous donnera plus de précisions.

La fiche d'inscription est disponible sur le site de la paroisse de Guichen : <https://sites.google.com/site/paroisseguichen/>



## INSCRIPTION À L'AUMÔNERIE ELANS GUICHEN



Le mois Septembre est, pour tous, le mois de la reprise des activités scolaires et extra-scolaires, et le temps des inscriptions à ces activités.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant auprès de l'Aumonerie Elans Guichen, qui accompagne les jeunes de la paroisse Saint Martin de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale dans leur cheminement de foi, et les prépare à la profession de foi et au sacrement de confirmation, vous pouvez **contacter Laurence TESSON**, coordinatrice, **au 06.20.33.11.43** ou par mail à [aumonerie.guichen@gmail.com](mailto:aumonerie.guichen@gmail.com)

Vous trouverez la fiche d'inscription à l'Aumonerie Elans Guichen sur le site internet de la paroisse <https://sites.google.com/site/paroisseguichen/>  
Enfin, pour plus d'information, vous pouvez visiter et aimer la page Facebook « Aumonerie Elans Guichen ».

## BIENTÔT 16 ANS ? PENSER AU RECENSEMENT !

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie avec pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et livret de famille





## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Gendarmerie nationale



Extrait du site <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>

La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence. Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

### 1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

### 2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



### 3 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !



Dans la mesure du possible, gardez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place **un formulaire de demande individuelle** vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, **doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence** où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile

## SERRURIER, VITRIER, PLOMBIER... UN DEVIS OBLIGATOIRE AVANT TOUT DÉPANNAGE, MÊME URGENT !

2 600 € pour une serrure bloquée, 1 200 € pour une vitre cassée, 800 € pour une banale fuite d'eau... les exemples d'abus ne manquent pas dans le secteur du dépannage à domicile. Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), **l'absence de devis** ou de contrat est une des raisons les plus courantes de dépôt de plainte.

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, avant toute intervention**, tous les professionnels du dépannage à domicile doivent remettre au consommateur un document détaillant leur taux horaire de main-d'œuvre, les modalités de décompte du temps estimé, les prix des prestations forfaitaires, le montant de leur frais de déplacement et le coût du devis si celui-ci est payant. Toutes ces informations doivent aussi être accessibles sur leur site Internet ainsi que dans leurs locaux.

En cas de réparations urgentes, le professionnel doit se limiter aux travaux essentiels et ne pas profiter de la situation pour vendre au consommateur d'autres prestations à prix d'or. S'il veut remplacer le ballon d'eau chaude après une simple fuite, par exemple, le consommateur est protégé par la loi sur le démarchage à domicile et dispose de 14 jours de délai de rétractation.

**Quelles que soient les circonstances, une facture est obligatoire pour toute prestation d'un montant égal ou supérieur à 25€.** Par ailleurs, le consommateur doit être informé qu'il peut conserver les pièces ou appareils remplacés.



## ECONOMISER L'EAU AU JARDIN



Les ressources en eau sont inférieures aux normales saisonnières dans trois des quatre départements bretons (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Morbihan). Des arrêtés préfectoraux ont été pris pour restreindre certains usages comme l'arrosage des pelouses, le nettoyage des façades, toits et voitures. Chacun sait à quel point l'eau douce est une denrée rare ; voici quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

### Des pratiques anti-gaspillage

- **Un sol qui retient l'eau.** La faculté à garder l'eau est due à l'humus présent dans le sol. Un sol sableux, par exemple, laisse filer l'eau en profondeur ; elle devient alors inaccessible pour les cultures. Pour pallier le manque d'humus, effectuez des apports réguliers de compost ou de fumier à la surface de votre sol.
- **Un paillage qui évite l'évaporation.** Outre sa capacité à limiter la pousse des herbes indésirables, le paillis va protéger le sol des rayons du soleil et limiter ainsi l'évaporation naturelle de l'eau et préserver l'humidité présente.
- **Un bon binage vaut deux arrosages !** Le binage est un complément efficace de la pratique du paillage. Binez vos parcelles cultivées le lendemain ou le surlendemain d'une averse (ou d'un arrosage conséquent) afin de préserver l'humidité accumulée.

### Arroser au bon moment

- Arroser en plein milieu de l'après-midi est une pure folie, l'évaporation est alors à son maximum. L'arrosage doit se faire le matin ou le soir, le plus tardivement possible.
- L'arrosage manuel permet de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau et de décider de la quantité à appliquer. Dirigez l'arrosoir vers les racines et non les feuilles, les fleurs ou les tiges. À noter que l'arrosage par système de goutte-à-goutte est plus économe que celui par aspersion, lui-même plus efficace que l'arrosage par inondation.

### La récupération des eaux de pluie

Dernier élément pour réduire la consommation d'eau potable, la récupération d'eau de pluie. Un système de collecte et de stockage de l'eau pluviale dans une citerne fournit une eau gratuite pour le jardin. Ce système peut être un simple tonneau sous une descente de gouttière, ou être une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié.

## LA FIN DES FRAIS D'ITINÉRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les frais d'itinérance (en anglais roaming) sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'Union Européenne. Dès le 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) verront leurs appels et SMS facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays, mais l'usage d'Internet mobile sera limité.

Toutefois, pour protéger le secteur contre certains abus, tels que l'itinérance permanente, l'accord se cantonne aux déplacements ponctuels. Votre opérateur pourra vous facturer des frais supplémentaires, en vertu d'une « politique d'utilisation raisonnable », c'est-à-dire en cas de dépassement des volumes contractuellement prévus pour l'itinérance.

En tout état de cause, dès que vous passez la frontière, votre opérateur doit vous informer de l'éventuelle « politique d'utilisation raisonnable » applicable et vous envoyer une notification lorsque le volume contractuel en itinérance a été consommé. Cette notification doit préciser les frais supplémentaires qui seront facturés en cas de consommation additionnelle d'appels, de SMS/MMS et de données mobiles.

### Et pour les données mobiles ? Comment calculer son quota de data ?

La consommation de données autorisée dans un autre pays de l'Union Européenne sera limitée. Pour connaître l'enveloppe de données utilisables sans surcoût, il faut tenir compte du prix de son forfait. L'équation est la suivante :

$(\text{prix du forfait} / 7,7) \times 2 = \text{nombre de giga-octets inclus}$ .

Par exemple, pour un forfait à 20€ :  $(20 / 7,7) \times 2 = 5$  Go de données à utiliser à l'étranger.

En cas de dépassement, l'opérateur facturera 7,70€ le Go supplémentaire (dégressif dans le temps).



## GUIDE PRATIQUE POUR LES NOUVEAUX JARDINIERS : RÉUSSIR SON JARDIN AU NATUREL EN QUELQUES GESTES SIMPLES !

Danger des pesticides pour la santé et l'environnement, forte production de déchets verts : une chose est sûre, les solutions de jardinage au naturel entrent dans nos jardins. Oui, mais comment ?

De nombreux nouveaux habitants (propriétaires ou locataires) se retrouvent face à un nouvel espace à apprivoiser : le jardin. Comment aménager judicieusement ce nouvel espace ? Quels sont les bons choix de végétaux selon la place et le temps disponibles ? **Comment organiser, aménager son jardin pour qu'il soit accueillant pour la biodiversité, peu producteur/générateur de déchets et exempt de produits chimiques de synthèse ?**

Quelques gestes et techniques simples permettent aux jardiniers d'entretenir plus facilement les espaces au naturel. Tout commence dès la conception du jardin.

Pour répondre à ces questions, Eau et Rivières de Bretagne, les Jardiniers Brétiliens et la Maison de la consommation et de l'environnement éditent un nouveau guide pratique qui permet aux jardiniers de **concevoir et bien démarrer leur jardin au naturel en quelques gestes simples.**

Ce livret aide à définir les différents espaces et les aménager. Il s'inscrit dans la lignée de plusieurs guides : Végétalisons nos murs, Votre haie de jardin au naturel ou Ces petits animaux qui aident le jardinier... (disponibles sur les sites [www.jardinaunaturel.org/](http://www.jardinaunaturel.org/) <http://www.mce-info.org/> publications ou auprès de la Mce).

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront plus ni acheter, ni détenir, ni utiliser de pesticides de synthèse dans leur jardin. Qu'attend-on pour passer au naturel ?

Livret « *Mon jardin au naturel, bien démarrer en quelques gestes simples* » : disponible sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org/) ou auprès de la Mce - 48 boulevard Magenta - 35 000 Rennes.



## COMICE AGRICOLE LE 9 SEPTEMBRE

Venez découvrir l'agriculture dans votre canton !

Le samedi 9 Septembre, le canton de Guichen organise son Comice agricole qui se déroulera près de l'Espace Galathée de Guichen.

Ce moment convivial est l'occasion de partager, d'échanger et de découvrir l'agriculture. Cette journée débutera à 9h avec le concours de labours et sera suivi du concours bovin à 13 h. Il y aura également de nombreuses autres animations (matériels agricoles, démonstration de VTT trail, chasse à cours, drones). Le midi possibilité de restauration sur place.

La journée se terminera par une soirée cochon grillé avec présentation des palmarès et remise des récompenses.

Repas du soir sur réservation

A la mairie de Guichen du 01/08/17 au 08/09/17

Sur le terrain le 09/09/2017 (selon disponibilité)

Tarif : adultes 15 € enfants (-12 ans) 10 €



## SORTIE FAMILLE À GRANVILLE MERCREDI 23 AOÛT DE 8H30 À 19H

Sortie culturelle et détente à Granville en Normandie (50).

**Au programme : visite du Musée d'art et d'histoire de Granville, ballade dans le centre-ville puis détente sur la plage de sable**



Emportez votre pique-nique et vos jeux de plage pour profiter pleinement de cette journée en famille !

Départ : parking rue de Guer en dessous de l'office notarial à Val d'Anast, à 8h30

Retour : 19h00

Participation : 5 € / famille - Goûter offert

### Infos et inscriptions

Vallons de Haute  
Bretagne Communauté  
Chorus - centre social et  
culturel

7 rue du Querpon -  
Maure de Bretagne  
35330 Val d'Anast  
02.99.92.46.99

## RÉOUVERTURE DE LA PISCINE À GUIPRY-MESSAC

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### Du 2 mai au 7 juillet

- Mardi : 16h30-18h30
- Mercredi : 11h-12h/14h30-19h
- Jeudi : 16h30-18h30
- Vendredi : 16h30-18h30
- Samedi : 10h-12h/14h30-19h
- Dimanche et jours fériés : 10h-12h/14h30-19h

#### Du 8 juillet au 3 septembre

- Du mardi au dimanche de 10h à 20h

#### Du 4 au 17 septembre

- Samedi et dimanche de 10h à 19h

Dernières entrées une heure avant la fermeture. Évacuation du bassin 15 minutes avant la fermeture.

### TARIFS


- 0-6 ans : gratuit
- 6-18 ans : 2.00 €
- Adulte : 3.50 €
- 10 entrées enfant : 12.50 €
- 10 entrées adulte : 29.00 €
- Bâtonnets : 1.10 €
- Cônes : 1.50 €
- Boissons : 1.10 €

**Renseignements : 02 99 34 60 40**



photo site VHBC

## L'ÉCO-CAMPING DES BUIS À LES BRULAIS \* \* POUR DES VACANCES AU RYTHME DE LA NATURE !



**LES BRULAIS**  
**ÉCO-CAMPING**  
**DES BUIS**  
Osez le week-end  
déconnecté  
100 % nature !

Envie d'un break dans  
une cabane sur l'eau ?  
L'éco-camping est le lieu  
idéal pour les amoureux de  
calme et de nature !

Réservation au 06 28 76 07 65  
eocampingdesbuis@  
vallonsdehautebretagne.fr  
www.vallons-de-haute-bretagne-  
communaute.fr

Vallons  
de Haute  
Bretagne



Pour des vacances au  
rythme de la nature !

Situé en plein cœur de la Haute  
Bretagne au relief sculpté par la  
Vilaine, l'éco-camping des Buis  
permet calme et tranquillité à ceux  
qui prennent le temps ...

Deux cabanes sur l'eau sans  
eau ni électricité invitent les  
couples à un séjour  
déconnecté loin du tumulte  
de la ville. Osez l'authentique !

**L'éco-camping, c'est aussi :**

- >>> 25 EMPLACEMENTS  
Pour tente et caravane
- >>> 3 AIRES  
Pour camping-car avec  
borne de services
- >>> 1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ  
Avec kitchenette et coin repas
- >>> 1 BLOC SANITAIRES  
Avec laverie, local vélo et pêche

Les campeurs pourront profiter de  
l'étang pour pêcher et de la voie  
verte Ploërmel-Chateaubriant - et  
bien d'autres sentiers de randonnée  
-, pour partir à la découverte  
du patrimoine bâti et des sites  
naturels de la région. L'éco-camping  
bénéficie également de la proximité  
des commerces et services.

**Tarifs\***

- la nuitée «week-end»  
à partir de 50 €
- la nuitée «semaine»  
40 €
- 2 nuitées «week-end»  
à partir de 75 €
- la semaine  
à partir de 215 €

\*Taxes touristiques non compris.

Renseignements :  
06 28 76 07 65 ou  
eocampingdesbuis@  
vallonsdehautebretagne.fr

## MUSICOLE, L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Trompette, piano, guitare, musique traditionnelle, rock, pop... Devenez un vrai musicien grâce aux professeurs de Musicole, l'école de Musique de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

### LES TARIFS

Six nouvelles tranches de quotient familial font que, pour les familles aux plus faibles revenus, une année d'enseignement coûtera 114 €, soit 9,5 € par mois pour un cursus complet.

### NOUVEAUTE

À compter de septembre 2017, une classe spéciale pour les enfants de 0 à 3 ans voit le jour. L'idée est de les plonger dès le plus jeune âge dans un univers fait de sons, de voix, de gestes de rythmes...

### PORTES OUVERTES EXCEPTIONNELLES

Des portes ouvertes exceptionnelles seront organisées **le mercredi 6 septembre de 14h à 18h**. Ce sera l'occasion de rencontrer les professeurs, de tester les instruments et d'être informé sur l'organisation des cours.

**Tous renseignements : 02 99 57 36 97 - [accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr](mailto:accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr)**



# Forum

des  
**associations**



VENDREDI **8** SEPTEMBRE 2017

DE **18H00** À **21H00**

SALLE DES FÊTES JOSEPH LEGENDRE

À LASSY

Sports

environnement

Jeunesse

loisirs

Solidarité

Culture

**RENCONTRES ECHANGES INFORMATIONS INSCRIPTIONS**

Renseignements : Accueil de la mairie de Lassy ou 02 99 42 03 33



# ESPACE JEUNES

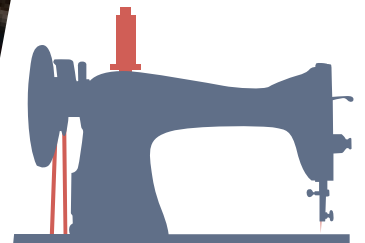
« Ça c'est passé à l'espace jeunes en Mai Juin 2017 »  
Voici quelques photos des animations qui se sont déroulées à l'espace jeunes.



Action : Coudre à la machine ou à la main

Atelier couture avec Mme Gaudiche :

Démonstration avec garçons et filles attentifs



Initiation aux gestes de premiers secours :



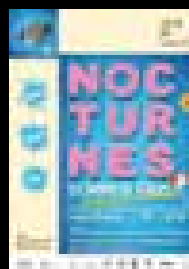
Démonstration des compressions thoraciques sur un mannequin



Mise en situation : dégagement d'une victime fictive



Une partie de Karting



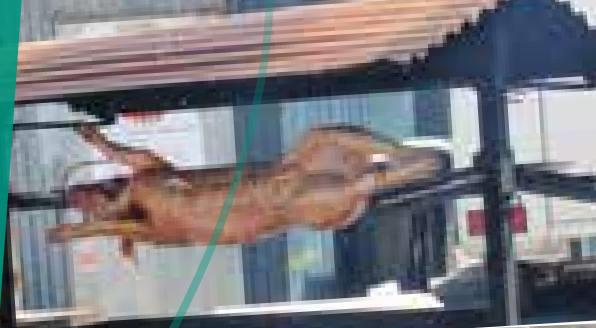
La période estivale de fermeture de l'espace est à compter du samedi 08 juillet jusqu'au jeudi 31 Août. Mais vous pouvez me retrouver pendant le mois de juillet à l'animation jeunesse communautaire de Pont Réan (AJC 2017) du 10 au 28 juillet 2017. Programme disponible dans le Lien 135 page 17. L'espace jeunes ouvrira ses portes le jeudi 31 août 2017. En attendant reposez vous bien. Revenez en forme pour attaquer cette prochaine année. Et n'oubliez pas :

- **Nocturnes à Guipry-Messac**
- Date : jeudi 27 juillet, 19h-23h30 à Guipry-Messac**
- Thématique : sports d'été et décalés**
- Site : piscine, espaces extérieurs du complexe sportif**
- 3 navettes gratuites mises en place**



## "Repas du soir

Le soir, ce sont plus de 240 personnes qui ont pu déguster un menu traditionnel confectionné par Mr Mouchoux et Mr Calvar : un cochon grillé agrémenté de légumes, et, une excellente tartelette aux pommes. Le repas a été animé par les artistes de rue et clôturé par l'arrivée de la caravane de Samarkand qui a emmené le public découvrir le spectacle de feu.



## Spectacle de feu

Le spectacle de feu « traditionnel » a clôturé cette magnifique journée. Environ 400 spectateurs ont profité des cracheurs de feu et des jonglages enflammés exécutés avec talent par des artistes exceptionnels. Merci à eux et saluons leur professionnalisme.

